



FR

Cette action est financée par l'Union européenne

ANNEXE I

de la décision de la Commission relative à la mesure individuelle en faveur de la République centrafricaine à financer sur le 11^e Fonds européen de développement

Document relatif à l'action pour

le Programme d'Appui à la Construction de l'État – RCA I (PACAE-RCA I)

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Programme d'Appui à la Construction de l'État – RCA I (PACAE-RCA I) Numéro CRIS: CF/FED/040-192 financé par le 11 ^e Fonds européen de développement (FED)	
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	République centrafricaine (RCA) L'action sera menée à l'endroit suivant: Bangui	
3. Document de programmation	PIN 11 ^e FED	
4. Secteur de concentration/domaine thématique	Construction de l'État	Aide publique au développement: OUI
5. Montants concernés	Coût total estimé: 64 000 000 EUR Montant total de la contribution du FED: 60 000 000 EUR dont: – 60 000 000 EUR au titre de l'appui budgétaire; – 3 800 000 EUR au titre de l'appui complémentaire; – 150 000 EUR au titre de suivi, évaluations, audit; et – 50 000 EUR au titre de communication et visibilité.	
6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	Gestion directe – Appui budgétaire (contrat d'appui à la consolidation de l'État); suivi, évaluation et audit; communication et visibilité. Gestion indirecte avec la République centrafricaine – Appui complémentaire (contrats de service).	
7. a) Code(s) CAD	principal code CAD : 51010– GBS – 93,75 % sous-code 1 : 15111 – PFM et sous-code 2 : 15114 – DRM – 6,25 %	
b) Principal canal	12000 Gouvernement bénéficiaire	

de distribution				
8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	✓	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement	✓	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	✓	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	✓	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	✓	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de Rio	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Diversité biologique	✓	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	✓	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	✓	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	✓	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»	S.O.			
10. Objectifs de développement durable (ODD)	<p>Objectif ODD principal – ODD 16 «Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes»;</p> <p>Objectifs ODD secondaires - ODD 1 «Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes»; ODD 4 "Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie»</p>			

RÉSUMÉ

Pays figurant parmi les moins développés d'Afrique sub-saharienne et très fragilisé par la crise sécuritaire et politique de 2013 dont la sortie demeure problématique, la RCA a bénéficié d'un premier programme State Building Contract (SBC) 2014 d'un montant de 33 000 000 EUR dont 30 000 000 EUR d'appui budgétaire puis d'un deuxième SBC 2015-2016 d'un montant de 40 000 000 EUR. Ces montants ont été effectivement décaissés en quasi-totalité. Un nouveau programme SBC 2017-2019 d'une durée de trois ans financé sur le Programme indicatif national (PIN) 11^e FED doit permettre la poursuite et l'intensification des efforts de l'UE en soutien aux autorités issues des élections et contribuer ainsi au retour durable à l'ordre constitutionnel et à l'état de droit dans un environnement sécurisé et pacifié.

Cet appui budgétaire demeure indispensable dans un contexte budgétaire délicat, malgré la hausse continue des recettes propres et alors que les dépenses sont effectivement maîtrisées pour assurer les fonctions essentielles de l'État ainsi que la fourniture des services sociaux de base aux populations, tout en relançant progressivement les investissements. Ce nouvel appui s'inscrit dans le cadre plus général de l'adoption du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, préparé avec l'appui conjoint de l'UE, de la Banque mondiale et du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), et qui a reçu le soutien de la communauté internationale lors de la Conférence de Bruxelles en novembre 2016 avec un total d'engagements financiers à hauteur de 2 000 000 000 EUR. En parallèle et contribuant ainsi à l'effort de redressement multiforme engagé, le pays a signé une Facilité élargie de crédit de trois ans avec le Fonds monétaire international (FMI).

Le retour durable à de meilleures pratiques en matière de gestion des finances publiques et la relance des réformes liées à la gestion des finances publiques tout comme la mise en œuvre d'une politique rénovée de l'éducation, au service de tous les enfants et notamment des filles, ainsi qu'un appui au renforcement du système de provisions de soins de santé constituent les points critiques de ce State Building Contract qui ne pourra atteindre ses objectifs que sur la base d'avancées réelles sur des points cruciaux impactant l'ensemble des systèmes de gestion. Un dialogue continu et l'appui des assistances techniques en place ou attendues devront contribuer au renforcement des systèmes et des ressources humaines permettant l'atteinte de résultats réalistes dans les délais impartis.

1 CONTEXTE

1.1 Contexte national

L'élection du Président Faustin Archange Touadéra, le 14 février 2016, a mis fin à trois années de transition politique sans réelle légitimité politique et ouvre la voie à une sortie progressive de la grande fragilité qui prévaut depuis de nombreuses années en RCA. Une Assemblée nationale a été également élue et siège très régulièrement, contribuant au renouveau démocratique dans le pays. Cette conjonction favorable a permis la tenue de la Conférence de Bruxelles pour la RCA le 17 novembre 2016, coprésidée par le Président Touadéra et la Haute Représentante/Vice-Présidente Mogherini. À cette occasion le gouvernement a pu présenter son Plan national de relèvement et de consolidation de la paix tandis que les partenaires s'engageaient pour environ 2 000 000 000 EUR.

Concernant la situation sécuritaire, celle-ci demeure préoccupante et volatile. Si la situation dans la capitale relève davantage de la criminalité, les violences en province se poursuivent, amplifiées par les tensions entre les groupes armés qui constituent une préoccupation en raison d'une possible escalade du conflit avec des dégâts collatéraux potentiels. Ces groupes se focalisent sur leur survie en menant des actions prédatrices et de représailles contre les villages et les populations locales. L'intérêt porté par ces groupes pour les activités rentables tels que les marchés de bétail et les produits importés sont susceptibles de dégénérer en confrontation ouverte à certains endroits. Les conflits fonciers liés à la transhumance sont très nombreux et fréquents et sont souvent très meurtriers.

L'insécurité alimentaire demeure chronique en RCA mais elle s'est sérieusement aggravée et généralisée avec la crise sécuritaire. Actuellement, l'enquête Integrated Food Security Phase Classification (IPC) conduite en août 2016 estime que 40 % de la population, soit deux millions de personnes, se trouvent en phases 3 ou 4 d'insécurité alimentaire aiguë, ce qui signifie qu'elles sont en situation de crise ou d'urgence. Ces personnes sont essentiellement en milieu rural où 45 % de la population est sévèrement impactée. De leur côté, les violences en province contribuent à la stagnation de la production et de la commercialisation des produits agricoles et d'élevage. Pour rappel, à ce jour environ 2,3 millions de Centrafricains ont besoin d'assistance et 20 % de la population est toujours déplacée, y compris plus de 450 000 réfugiés dans les pays voisins.

La RCA figure au plus bas dans tous les classements mondiaux ou continentaux, traduisant, en sus des effets de la crise, à la fois la très médiocre gouvernance, l'extrême pauvreté et la déshérence complète du pays : 185^e sur 187 pour le dernier classement 2014 de l'indice du développement humain (IDH) du PNUD, dont la valeur – 0,341 - est en baisse de plus de deux points de base tandis que l'indice ajusté des inégalités (IDHI) n'est que de 0,203; 185^e sur 190 pour celui de Doing Business 2017, en recul d'une place par rapport à l'année précédente; recul également sur la corruption avec la 159^e place sur 176 avec un score de 20 % pour l'indice de perception de la corruption 2016 de Transparency International; 52^e sur 54 en 2016 pour l'indice Ibrahim pour la gouvernance en Afrique avec 5,7 %; 147^e sur 149 du classement 2016 du Legatum Prosperity Index.

1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE

Ce nouveau programme d'appui budgétaire délivré sous forme de SBC s'inscrit dans la continuité des actions engagées par l'UE depuis 2014 en RCA avec un premier SBC (2014, 33 000 000 EUR) puis un deuxième SBC (2015-2016, 40 000 000 EUR). L'objectif général de ces contrats était d'aider le gouvernement de la République centrafricaine à promouvoir un retour à la croissance et à consolider et améliorer la gouvernance démocratique et économique, en soutenant le processus de la transition puis du rétablissement d'un régime constitutionnel régulier, ce qui a été fait avec l'avènement de la nouvelle république et la prise de fonction du Président Touadéra et de son gouvernement début avril 2016.

Le Plan d'urgence et de relèvement durable (PURD) 2014-2016 avait été approuvé en juillet 2014 et avait été conçu pour approfondir et opérationnaliser le cadre conceptuel de la feuille de route adoptée (avril 2013), puis révisée (mars 2014) et enfin recadrée (décembre 2014) lors des différentes phases de développement de la transition tout en l'étendant sur une période plus longue de trois ans. La feuille de route mettait en toute première priorité la tenue des élections au terme prévu, ce qui a finalement été réalisé avec l'appui notable de l'UE. Avec l'arrivée fin mars des nouvelles autorités issues des élections, un nouveau cadre s'est mis en place, reflétant les engagements du candidat, puis du président élu, avant d'être celui du gouvernement. Le discours des « cent jours » est venu préciser les grands axes de cette politique qui a su bénéficier des travaux de préparation de la Conférence des donateurs de Bruxelles le 17 novembre.

En effet, en mai 2016, le gouvernement de la RCA a demandé l'appui de l'Union européenne, des Nations unies et de la Banque mondiale, afin de préparer une évaluation des besoins en matière de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA) qui a constitué la base du plan national de développement qui reprend l'essentiel du RCPCA.

Le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix définit trois priorités, ou piliers, pour les cinq premières années de la période post-électorale, pour un coût total estimé de 2 847 000 000 EUR. Le premier pilier a pour objectif de restaurer la paix, la sécurité et la réconciliation, facteurs fondamentaux pour le relèvement et la normalisation. Il comprend quatre axes stratégiques et représente un coût estimé à 415 000 000 EUR. Le second pilier a pour objectif de renouveler le contrat social entre l'État et la population, en renforçant sa présence et en développant son aptitude à fournir les services sociaux de base tels que l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement. Il couvre quatre axes stratégiques et s'élève à 1 195 000 000 EUR. Le troisième et dernier pilier a pour objectif de promouvoir le relèvement économique et de relancer les secteurs productifs, afin d'offrir rapidement aux populations des activités génératrices de revenus et des possibilités d'emploi dans les grands secteurs productifs, ainsi que de procéder à des investissements qui stimuleront davantage le climat des affaires et des investissements. Il comprend trois axes stratégiques pour un coût total estimé à 1 102 000 000 EUR. Enfin une enveloppe de 135 000 000 EUR a été évaluée pour supporter le renforcement des capacités et l'appui à la mise en œuvre du plan.

Le RCPCA a été le fruit d'un travail inclusif, basé sur des discussions avec le gouvernement et les administrations concernées, ainsi que les autres parties prenantes, et s'est nourri de consultations menées dans toutes les régions ainsi que des résultats d'une enquête auprès de 1 790 ménages dans l'ensemble des structures décentralisées. Ce travail a été affiné sur la base de consultations avec les acteurs politiques, dont l'Assemblée nationale, formellement consultée.

Il est jugé pertinent. Il répond aux différents besoins urgents identifiés dans le pays. Une priorisation séquentielle des activités a par ailleurs été introduite dans le RCPCA entre les secteurs et les zones géographiques. Enfin il a été jugé crédible sous réserve qu'un certain nombre d'hypothèses – au premier rang desquels la sécurisation du territoire ainsi que la capacité opérationnelle de mise en œuvre – soient effectivement remplies. L'ensemble de ses options stratégiques converge effectivement et devrait permettre une mise en œuvre efficace et coordonnée des politiques du gouvernement, qui paraissent correctement hiérarchisées et ordonnancées. Les articulations sont pertinentes et assurent une vision cohérente des conditions du rétablissement dans la RCA avec :

- « Pas de développement sans sécurité » : le préalable sécuritaire est affirmé et devrait contribuer à assurer un socle solide pour le déploiement des autres aspects de la stratégie. Il comprend tout autant la réforme du secteur de la sécurité, le reformatage des forces de défense nationale, le traitement des effectifs, la démobilisation des groupes et milices de combattants, selon un dispositif qui se met en place mais recherche encore ses financements;
- Un accent particulier et élargi porté sur la restauration du contrat social, fondement du vivre ensemble après des années de déchirement: le redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire est le premier gage donné à une nouvelle approche du développement inclusif, ouvert à tous les territoires et à toutes les composantes de société centrafricaine, assurant aux populations un accès renforcé aux services sociaux de base et à la sécurité alimentaire;
- Une priorité forte est accordée à la question de la relance économique, génératrice d'emplois, d'activités et de revenus, y compris pour l'État qui doit redresser au plus vite ses finances et restaurer sa capacité à exister et agir de manière soutenable et

durable, tout en offrant au secteur privé un cadre des affaires clair et explicite, propice au développement durable et à la résilience économique.

En définitive, la Conférence de Bruxelles a été l'occasion de formaliser le cadre de partenariat entre les nouvelles autorités de la RCA et ses partenaires au développement à travers la formulation d'un Plan national de relèvement et de consolidation de la paix 2017-2021, la consolidation des promesses de financement pour un montant d'environ 2 000 000 000 EUR et la mise en place d'un Cadre d'engagement mutuel liant les parties prenantes. Le RCPCA inclut également un système de suivi et de reporting de priorités identifiées par l'exercice qui est en train d'être mis en place. À noter également les efforts déployés pour assurer la complémentarité entre le cadre de relèvement présenté dans le RCPCA et le Plan de réponse humanitaire pour la RCA.

Aujourd'hui, avec l'adoption du RCPCA comme stratégie nationale de développement approuvée en Conseil des ministres le 9 septembre 2016, les conditions d'une nouvelle politique se mettent progressivement en place et laissent espérer qu'une dynamique vertueuse de développement fondée sur une appréciation réaliste des besoins, des capacités et des moyens va s'enclencher, satisfaisant aux exigences d'un nouveau SBC de trois ans tel que développé ici.

Ce nouveau SBC s'inscrit donc pleinement dans la continuité de ce qui a été fait depuis 2014. La logique d'intervention porte à la fois sur le soutien aux efforts du gouvernement à rétablir la viabilité de l'État et sur le risque de non intervention. En effet, à défaut d'une nouvelle intervention significative de la communauté internationale, l'État centrafricain ne sera pas en mesure de faire face au financement des dépenses primaires, dont le paiement des salaires de sa fonction publique, alors qu'au-delà de la problématique du développement, l'enjeu majeur pour les années à venir porte toujours sur le rétablissement de la sécurité, la consolidation de la paix dans le respect de la justice et de l'État de droit et le retour à l'ordre démocratique et constitutionnel.

1.1.2 Analyse des parties prenantes

Les parties prenantes pour ce nouvel SBC sont en priorité le Ministère des finances et du budget (MFB) et l'ensemble de ses services techniques, le Ministère de l'économie, du plan et de la coopération, ordonnateur national du FED, le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique; le Ministère de la santé, les élus; les acteurs non étatiques; le secteur privé; la société civile.

1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes

Le SBC 2017-2019 sera de nouveau composé d'un appui budgétaire général non ciblé et d'un appui complémentaire destiné à soutenir la réhabilitation et la modernisation des systèmes de gestion des finances publiques.

À court terme, la première finalité de l'appui budgétaire général non ciblé prévu est bien évidemment de rendre possible l'exécution de la loi de finances 2017 telle que votée avec un besoin de financement non couvert de 51 800 000 EUR. Du fait de sa prévisibilité, il permettra également de donner des marges budgétaires importantes aux autorités pour la formulation des lois de finances suivantes, permettant notamment de couvrir les dépenses

primaires mais également de reprendre les programmes d'investissement tout en assurant les obligations du service de la dette.

Par ailleurs, son montant conséquent donnera davantage de poids à l'UE dans la poursuite du dialogue sur l'ensemble des politiques poursuivies dans le cadre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, leurs objectifs et leurs modalités de mise en œuvre, à l'intérieur du dispositif adopté à la suite de la Conférence de Bruxelles. Un focus particulier visera le secteur de l'éducation, qui fera l'objet d'un dialogue spécifique avec le ministère en charge de l'éducation et qui pourra s'appuyer sur une batterie d'indicateurs spécifiques ouvrant la voie au décaissement de la part variable des deuxième et troisième tranches annuelles d'appui budgétaire. Le secteur de la santé fera aussi l'objet d'une attention particulière, sans pour autant avoir le même poids que celui de l'éducation.

De même s'agissant du dialogue plus spécifique aux appuis budgétaires, les autorités se sont montrées disposées à restaurer un cadre plus restreint et plus technique, limité aux partenaires réellement engagés dans la délivrance d'appuis budgétaires et d'appuis techniques aux réformes des systèmes de gestion des finances publiques.

À ce propos, un nouvel appui complémentaire consacré aux systèmes de gestion des finances publiques permettra de poursuivre les efforts déjà engagés ou en cours de finalisation, sur la convention de financement « Appui au programme de réforme globale des finances publiques » (aPRGF) finissante et sur l'appui complémentaire inscrit au SBC 2014, qui va faire l'objet de contrats signés d'ici la fin du premier semestre 2017. Ce nouvel appui complémentaire figurant au SBC 2017-2019 pourra être discuté et formalisé avec les autorités avant la fin 2017 pour une mise en œuvre effective à partir de la mi-2018, à la suite des activités déjà en cours ou programmées.

Au regard de l'environnement existant, la limitation principale relative aux ambitions de ce programme reste toujours la difficile adéquation des budgets et des ressources humaines devant permettre l'atteinte des objectifs et des résultats du programmes. Il sera dès lors indispensable de concentrer les efforts en matière de renforcement des capacités autour de la notion d'efficience de la dépense publique.

1.2 Autres domaines d'évaluation

Les critères généraux d'éligibilité de la RCA au State Building Contract ont été évalués positivement pour la dernière fois lors du décaissement de la seconde tranche du SBC 2015-2016 au mois de décembre 2016, toutes les conditions générales ainsi que la plupart des engagements spécifiques étant satisfaits. Une nouvelle analyse a été conduite (voir notes thématiques ci-jointes) et a permis de confirmer que l'éligibilité à la modalité SBC, acquise dans le cadre des deux précédents SBC, demeurait confirmée.

1.2.1 Valeurs fondamentales

Reflétant les engagements du candidat comme du président élu, les valeurs fondamentales soutenues par les autorités sont la paix, la sécurité et la cohésion sociale, le relèvement économique, la bonne gouvernance, l'attention aux services sociaux de base et l'assistance humanitaire aux populations les plus vulnérables.

Dans la durée, le respect de ces valeurs se mesurera très concrètement à travers la lutte contre l'impunité et pour la justice, contre la corruption et pour la transparence, contre les violences d'où qu'elles viennent et pour l'état de droit.

1.2.2 Politique macroéconomique

La crise politique et sécuritaire subie par la RCA a provoqué un effondrement de la richesse nationale, qu'il s'agisse du PIB, en baisse de 36,7 % en 2013, du patrimoine de l'État et des collectivités ou des sociétés privées. Depuis, l'économie a peiné à repartir et le rebond ne s'est pas encore produit. Après 1 % en 2014, 4,8 % en 2015, 4,5 % en 2016, la croissance devrait s'établir entre 5 et 5,5 % de 2017 à 2019, sous réserve qu'aucune remontée significative et étendue de la violence ne se produise. Ces taux en apparence élevés ne doivent pas masquer qu'au mieux, le produit intérieur brut (PIB) en 2019 sera équivalent à 83 % du PIB aux prix de 2012, alors que par ailleurs la croissance démographique est estimée à 2,14 % par an.

Les sources de la croissance demeurent toujours fragiles malgré des potentiels considérables: la reprise de la production agricole souffre encore de l'instabilité en région et de la rupture des circuits traditionnels d'approvisionnement, le secteur forestier est en redémarrage avec l'attribution de trois nouvelles concessions mais on peine toujours à en mesurer l'impact sur les exportations, les exportations de diamants ont repris avec la levée progressive de la suspension du processus de Kimberley mais le processus devrait être long, les secteurs industriel et commercial n'ont pas encore récupéré des pertes subies lors de la crise, le secteur des services souffre toujours de la faiblesse des dépenses publiques.

La crise a eu un impact très négatif sur l'inflation, la reprise de l'offre demeurant encore très modeste et bridée par l'insécurité persistante alors que la demande est soutenue par les appuis extérieurs et l'impact de la présence des forces internationales. Avec le retour progressif à la normale, elle a néanmoins amorcé un reflux significatif et tendre vers la cible assignée par les repères structurels de la CEMAC (3 %).

Le solde primaire, légèrement positif en 2012, ce qui était exceptionnel dans la situation préexistant à la crise, est redevenu nettement négatif, traduisant l'incapacité du pays à assurer par lui-même le fonctionnement de base de l'État. La charge de la dette publique reste élevée eu égard aux ressources du pays et la dernière analyse de sa viabilité a confirmé le risque élevé de surendettement, sans changement par rapport aux analyses précédentes, et fermant tout accès aux marchés financiers.

Les comptes extérieurs ont très fortement souffert de la crise et demeurent très dégradés. Les exportations de biens en volume se sont littéralement effondrées avec -50,8 % en 2013 et encore -28,1 % en 2014 pour ne remonter que de 4,9 % en 2015. À l'inverse, les importations ont fortement crû avec l'aide internationale et la présence des forces internationales. La balance courante est désormais déficitaire de près de 9 points de PIB en 2015, voire de 10 points en 2016, et ne devrait se redresser que très lentement à moyen terme. Seuls les dons, sous forme de transferts sans contrepartie ou d'apport en capital via les projets publics, compensent cette situation d'extrême fragilité. Les réserves extérieures officielles brutes ont été réduites à environ quatre mois d'importations.

Face à cette situation, les autorités nationales continuent d'agir avec une grande prudence avec l'appui des partenaires tout en maintenant le cap de la politique de stabilisation du pays, malgré la faiblesse des moyens et l'urgence à satisfaire les populations tout en tenant les

engagements pris avec la communauté internationale. Les indicateurs s'améliorent lentement et devraient poursuivre leur mouvement de redressement, sous réserve du maintien des orientations décidées avec le FMI. Avec la signature d'une facilité élargie de crédit (FEC) de trois ans le 20 juillet 2016, pour un montant de 83 550 000 Droits de tirages spéciaux (DTS), dont 25 050 000 déjà tirés, la RCA est effectivement sous programme avec le FMI et les autorités poursuivent une politique visant à la stabilité macroéconomique.

1.2.3 Gestion des finances publiques (GFP)

Malgré les réformes passées, la crise a eu un impact désastreux sur le système de gestion des finances publiques centrafricaines. Celui-ci continue de souffrir de handicaps nombreux et de dysfonctionnements non négligeables tant en ce qui concerne la mobilisation des recettes propres qu'à tous les niveaux de la préparation, de l'exécution et des contrôles du budget, même si les autorités se sont sérieusement attelées à y apporter des solutions, avec le concours des partenaires (FMI, UE, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAD) et la France).

Plus précisément, la mobilisation des recettes publiques est malheureusement encore trop faible mais en progrès. Elle souffre à la fois d'une politique fiscale et douanière en grande partie inadaptée et de pratiques incompatibles que les autorités s'efforcent de corriger. Le cadre juridique a en partie été modernisé dans les années précédant la crise, mais reste à adapter aux six directives du cadre harmonisé de gestion de finances publiques (GFP) de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) adopté en 2011. Il souffre surtout de son non-respect et de sa non-application dans un trop grand nombre de cas. Le processus d'élaboration du budget est affecté encore de retards récurrents qui ont pu être mis en évidence cette année encore et d'une très faible participation des ministères techniques, même si de fait le budget 2017 a bien été promulgué le 31 décembre 2015. L'exécution budgétaire demeure très centralisée, tandis que le recours aux procédures exceptionnelles est encore trop fréquent et que les régularisations, quand elles ont lieu, sont tardives. La gestion de la dette publique fait l'objet d'un meilleur suivi bien que parfois incertain malgré les efforts fournis. La gestion comptable et de la trésorerie a fait des progrès, bénéficiant de la mise en place de l'Agence centrale comptable du trésor (ACCT), supportée par l'UE et la Banque mondiale ainsi que de l'impact positif du Comité de trésorerie qui se réunit mensuellement et, dans un format plus réduit associant les principaux partenaires, hebdomadairement. Les systèmes d'information, qui bénéficient pourtant d'appuis multiples, sont encore incomplets et mal interconnectés. Les systèmes de contrôle sont trop faiblement opérants tant au niveau du contrôle financier a priori que des organes de contrôle externe - Cour des comptes et Parlement - des appuis de l'UE étant prévus. Enfin les ressources humaines demeurent insuffisantes au niveau de la formation et de l'organisation, des compétences et des comportements. Les ministères des finances et du budget d'une part et de la fonction publique d'autre part sont engagés depuis trois ans dans un vaste programme de modernisation avec l'appui de la Banque mondiale qui progresse avec le recensement des fonctionnaires, la mise à jour du fichier de la solde, l'élaboration et la mise en œuvre d'un répertoire interministériel des métiers de l'État, la révision des grilles et avantages mais n'a que peu d'effets sur la masse salariale hormis sa stabilisation, du fait de divers recrutements et octroi d'avantages à certaines catégories de fonctionnaires et agents de l'État (FAE) selon les informations transmises au FMI.

Les autorités avaient formulé en 2010 un programme quinquennal de réforme de la gestion des finances publiques avec la participation et le soutien actif d'assistances techniques

d'AFRITAC-Centre, la Banque mondiale, l'UE et la BAD, notamment. Dans cette ligne, des plans d'actions opérationnels annuels successifs ont été formulés et approuvés, le dernier en date étant celui couvrant les années 2015-2016. Ces documents définissaient sur un format ramassé une série limitée d'actions priorisées, déclinées en calendriers appropriés dans les domaines jugés essentiels pour la refondation de la gestion des finances publiques au sortir de la crise. Leur mise en œuvre était cependant nettement insuffisante et le suivi inconsistant.

Depuis, les autorités ont adopté un programme d'actions consolidé conçu dans le cadre de la préparation de la FEC avec l'assistance des équipes du FMI, pour restaurer rapidement les pratiques de base de la gestion des finances publiques. Le programme comporte cinq volets visant à (i) revitaliser les recettes, (ii) sécuriser la trésorerie, (iii) débloquer la gestion budgétaire, (iv) rétablir la comptabilité et (v) restaurer le crédit de l'État. Ce programme a été étendu aux années 2017 et 2018 et fera l'objet de plans annuels successifs, avec le soutien des équipes du FMI. Un plan d'action à moyen terme pour la gouvernance des finances publiques a fait l'objet d'une mission du FMI en mars 2017 et reste à valider. Il comporte quatre axes à savoir (i) instaurer une bonne gouvernance des finances publiques, (ii) poursuivre la mobilisation des recettes, (iii) crédibiliser le budget et (iv) renforcer la fonction trésor.

Il devrait être à même de replacer la RCA sur le chemin de la refondation effective de ses finances publiques, anticipant la mise en concordance avec les directives adoptées par la CEMAC, dont l'application au niveau régional bénéficie d'un programme financé par l'UE dans le cadre du Programme d'appui au commerce et à l'intégration régionale (PACIE). Néanmoins ce plan d'actions consolidé apparaît déjà comme une base de travail pertinente et crédible, dès lors qu'il prétend agir sur les fondamentaux des composantes de la GFP, avec des résultats immédiatement vérifiables et que ceux-ci sont régulièrement évalués lors des missions de revue de la FEC mais également dans le cadre du dispositif spécifique de suivi des réformes que le Ministre des finances s'est engagé à mettre en place.

1.2.4 Transparence et contrôle du budget

Retardé par la préparation d'une loi de finances rectificative pour 2016 promulguée le 10 octobre 2016, le projet de loi de finances 2017 a été transmis au Conseil des Ministres le 14 novembre, puis déposé à l'Assemblée nationale le 2 décembre, il a finalement été voté dans les délais le 28 décembre et la loi a été promulguée le 31 décembre 2016.

Le premier compte de gestion du pays a porté sur l'exercice 2008, transmis fin 2009 à la Cour des comptes qui a procédé à sa reddition. Le projet de loi de règlement qui a été transmis à l'Assemblée nationale en décembre 2011 a été voté. Le compte de gestion de l'année 2009 a été élaboré et transmis à la Cour des comptes pour sa reddition. Celui de 2010 est en cours de préparation à la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP). En ce qui concerne ceux des années 2011, 2012 et 2013, les pillages qui ont eu lieu durant l'année 2013 compromettent gravement son élaboration. Une première ébauche de compte de gestion 2015 a été livrée par l'ACCT à fin juillet 2016.

La confection et la publication des rapports périodiques demeurent aléatoires et le plus souvent tardifs. Le tableau des opérations financières de l'État (TOFE) n'est pas disponible régulièrement et ne fait pas l'objet de publication. Un rapport trimestriel d'exécution du budget est effectivement préparé et le dernier rapport à fin juin 2016 a été posté sur le site du ministère.

Le Journal officiel demeure le vecteur légal de la publicité des documents officiels de la République centrafricaine et le Ministère des finances et du budget s'y astreint naturellement, tandis qu'il a modernisé son site internet, même si de nombreuses carences sont à constater. Enfin la Commission «Économie, finances et plan» de l'Assemblée nationale s'efforce d'améliorer la qualité de ses pratiques et va bénéficier à partir de mai 2017 d'un appui spécifique de deux ans financé par l'UE dans le cadre de l'appui à l'amélioration de la gestion des finances publiques, avec en particulier l'objectif de renforcement des compétences dans les domaines économiques et financiers.

1.2.5 Politique de l'éducation

Le conflit a considérablement accentué les difficultés du secteur de l'éducation, puisque les enseignants non payés ont quitté leurs postes, les structures scolaires ont été pillées ou détruites et des milliers d'enfants ont perdu plusieurs années de scolarisation. Le recrutement et la formation des enseignants ont été interrompus, ce qui a d'autant plus ralenti le déploiement d'enseignants qualifiés. Le système scolaire formel a cessé de fonctionner pendant deux années scolaires entières mais quelques écoles ont peu à peu commencé à reprendre leurs activités au début de 2015. La poussée de violence qui a soufflé sur Bangui en septembre 2015 a déclenché de nouvelles perturbations.

La crise a aussi accentué l'inégalité des sexes sur le plan de l'accès à l'éducation et a accru la vulnérabilité des filles à l'exploitation et aux abus. Le système scolaire centrafricain est également fortement marqué par des disparités régionales, religieuses, de ressources, et de genre. Il est donc indispensable d'encourager la mise en place d'un plan d'allocation budgétaire basé sur un principe d'équité en vue d'améliorer l'offre éducative et favoriser une éducation inclusive.

Dans la récente RCPCA, l'amélioration de l'accès à l'éducation, aura un impact positif sur la stabilité, en créant d'une part des opportunités pour les jeunes marginalisés et en élevant les niveaux de vie, et d'autre part en permettant de poser les bases du relèvement économique grâce à une main-d'œuvre saine et qualifiée.

De manière générale, le secteur de l'éducation nécessite un appui pour augmenter l'accès à l'école, ainsi qu'une réforme du système éducatif qui puisse garantir un minimum de qualité et une meilleure gestion des ressources humaines (formation, déploiement). Ceci permettra à l'État de renouer le contrat social avec ses citoyens dans un secteur clé, et ainsi de contribuer à la stabilité et la consolidation de la paix.

Le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MENESRS) a adopté une stratégie nationale d'éducation pour 2015-2017 qui sera prorogée jusqu'à fin 2018. Il a également commencé à rétablir une partie des services d'éducation de base et contribué à la relance du système éducatif en RCA. En effet, les autorités ont pris des mesures exceptionnelles pour faciliter l'inscription à l'école des enfants déplacés et ceux n'ayant pas d'actes de naissance, ainsi que la validation des acquis pour ceux qui n'ont pas les moyens financiers pour faire face aux frais d'examens.

Grâce aux interventions de l'UE élaborées pendant la sortie de crise (à travers un projet mis en œuvre par UNICEF), un dialogue avec les autorités a déjà été entamé dans ce secteur, qui pourra se poursuivre efficacement au travers de l'appui budgétaire, dans une optique plus à moyen terme.

Un programme de soutien à l'éducation en situation d'urgence continuera en parallèle pour répondre aux besoins actuels des populations déplacés dans certaines zones du pays à cause du conflit. Ce projet complétera l'action déjà entamée depuis 2015 avec l'UNICEF dans ce domaine.

Dans une situation similaire se trouve aujourd'hui le secteur de la santé, soutenu en grande partie par des partenaires internationaux (et parmi eux l'Union européenne avec ses interventions d'urgence via l'aide humanitaire mais aussi avec un engagement majeur du fonds fiduciaire Bêkou) et qui nécessite également d'une réforme qui puisse permettre aux populations d'accéder à des soins de qualité dans l'ensemble du territoire de la RCA.

2 RISQUES ET HYPOTHÈSES

Les risques sont importants voire élevés. Cependant les principaux partenaires sont engagés dans des programmes d'appui multiformes qui permettent de réduire les risques, même si un engagement plus déterminé des autorités reste nécessaire et indispensable pour la pérennité des acquis des réformes poursuivies.

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Risque politique <ul style="list-style-type: none"> - risque de non-respect des droits de l'Homme, de poursuite des violences intercommunautaires - risque liés au désarmement des groupes combattants et à la mise en œuvre du Disarmament, Demobilization, Reintegration, and Repatriation (DDRR) 	E	<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue renforcé des partenaires avec les autorités - Soutien à l'exigence de respect de la constitution et de justice - Déploiement de la Cour pénale spéciale (CPS) - Financement du DDRR
Risque macroéconomique <ul style="list-style-type: none"> - risque de dérapage du cadre macroéconomique adopté de concert avec le FMI dans le cadre de la FEC 	E	<ul style="list-style-type: none"> - Missions périodiques du FMI - Soutien des partenaires au programme supporté par la FEC - Participation au dialogue avec les autorités - Participer au dialogue de politique macroéconomique avec le gouvernement et le FMI - Faciliter toutes les initiatives porteuses de croissance et de développement au profit de la RCA
Risque en matière de développement <ul style="list-style-type: none"> - risque lié à la sécurité des biens et des personnes et 	M	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au dispositif de suivi de la mise en œuvre du RCPCA . Veiller à la cohérence des politiques des autres bailleurs de

<p>notamment en province</p> <ul style="list-style-type: none"> - risque lié aux capacités humaines et institutionnelles - risque lié à la refonte du cadre des affaires sur le développement du secteur privé 		<p>fond avec les stratégies nationales.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les efforts du gouvernement pour la réforme du secteur d'éducation. - Renforcer l'interpénétration des politiques du gouvernement et des dispositifs d'aide relevant du PIN 11^e FED - Veiller à la participation des populations et de la société civile (notamment des couches les plus vulnérables) aux décisions politiques et aux programmes de développement
<p>Risque en matière de gestion des finances publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - risque sur la mobilisation des recettes intérieures - risque d'accumulation d'arriérés ou de dérapage budgétaire - risques liés à l'exécution budgétaire et à la faible sincérité du budget 	E	<ul style="list-style-type: none"> - Intensification du dialogue technique avec le MFB - Déploiement des assistances techniques et meilleur contrôle des résultats atteints - Renforcement de tous les organes de contrôle internes et externes - Soutenir la mise en place d'une instance de concertation et de suivi de la GFP - Mobiliser les appuis disponibles pour renforcer la réforme de la gestion des finances publiques - Contrôler plus étroitement l'activité des assistants techniques
<ul style="list-style-type: none"> - Risque en matière de corruption et de fraude risques liés à l'existence de corruption et à l'insuffisance des contrôles 	E	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place et/ou renforcement des institutions spécialisées - Lutte contre l'impunité - Appui au civisme à travers le soutien à la société civile - Soutenir la gestion des finances publiques - Soutenir la mise en place des instances dédiées à la lutte contre la corruption - Renforcer les services de contrôle internes et externes des finances publiques (e.g. la Cour des comptes et la Commission des finances de l'Assemblée nationale ainsi que la société civile) - Soutenir la transparence de l'information en matière de lutte contre la corruption

Hypothèses

- Maintien global de la paix civile et de la sécurité et réduction progressive des forces négatives sur l'ensemble du territoire national
- Poursuite et intensification du dialogue politique et technique avec les autorités notamment à travers le Cadre d'engagement mutuel et les instances spécialisées
- Mobilisation effective des promesses faites à Bruxelles par les partenaires extérieurs
- Déploiement et renforcement effectif des mesures d'accompagnement, assistances techniques, études et formulation d'outils adaptés au contexte centrafricain

3 ENSEIGNEMENTS TIRÉS, COMPLÉMENTARITÉ ET QUESTIONS TRANSVERSALES

3.1 Enseignements tirés

Il ressort des discussions avec les autorités que celles-ci devront être approfondies et élargies pour mesurer leur degré d'engagement en faveur de la conclusion d'un nouveau SBC et de leur compréhension du retour à la normale en matière d'exigence et de rigueur.

Cet engagement ne pourra être mesuré qu'à travers une volonté politique clairement affichée des autorités, un renforcement du plan de réforme des finances publiques et la refonte des outils de suivi de la performance et enfin le développement et le renforcement du dialogue sur la politique générale des autorités mais également sur les politiques sectorielles d'intérêt commun, avec un accent particulier sur l'éducation.

Les avancées relatives sur la plupart de ces points ont permis de mettre en œuvre deux SBC en 2014 puis en 2015-2016. Il faut relever que ces deux SBC ont été engagés dans une période critique où les risques de non-décaissement étaient infiniment supérieurs aux gains en termes de gouvernance notamment de la GFP, dans la mesure où c'était la survie de la RCA qui était en jeu puis sa consolidation très immédiate. Ces trois années ont cependant permis de mesurer l'engagement très réel des autorités, la prudence avec laquelle elles ont géré la trésorerie renforcée par les appuis budgétaires et su, malgré toutes les difficultés, conduire des actions de consolidation et d'amélioration de la GFP, tant en termes de mobilisation accrue des recettes que de retour à de meilleurs pratiques d'exécution du budget. Avec le passage de témoin au Président Touadéra il y a un an, il est désormais nécessaire de relever le niveau d'exigence qui doit désormais correspondre à un contrat renforcé entre les deux parties. Tous les efforts seront engagés par la délégation, notamment en termes de mobilisation d'appuis techniques, de formation et de transfert de savoir-faire pour y parvenir.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

La modalité appui budgétaire, retenue comme majeure dans le cadre de la programmation du PIN 11^e FED pour la RCA, puisqu'elle en représente près de la moitié des nouveaux engagements, constitue le vecteur privilégié de l'appropriation de l'aide au sens de la Déclaration de Paris et de la responsabilisation comme de l'autonomie des acteurs locaux. À cet égard, elle assure un complément indispensable à l'approche projet classique, qui concernera essentiellement le secteur de la gouvernance et le développement local et la résilience.

Avec le retour à la normale, la coordination des partenaires techniques et financiers engagés dans les appuis budgétaires et la réforme des finances publiques (essentiellement le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la France), réelle mais relativement désorganisée jusqu'ici, devra être redynamisée avec le

concours des autorités qui sont conscientes du nécessaire leadership à assurer dans ces matières capitales. Un nouveau dispositif devrait être rapidement mis en place et rendu opérationnel par le Ministère des finances et du budget. En l'état actuel des discussions, une périodicité trimestrielle a été retenue. Il pourra en outre s'appuyer sur la Cellule de suivi des réformes des finances publiques (CS-REF) du côté centrafricain et sur une formalisation des contacts directs entre partenaires.

Tous ces éléments conduisent à une évaluation globalement positive de l'engagement potentiel des autorités vis-à-vis des objectifs d'un SBC, en gardant bien à l'esprit la nécessité pour la Délégation de s'engager de son côté dans un dialogue régulier à tous les niveaux techniques et politiques.

3.3 Questions transversales

L'appui budgétaire délivré dans le cadre de ce SBC est général et non ciblé.

4 DESCRIPTION DE L'ACTION

4.1 Objectifs/résultats

L'objectif global du SBC 2017-2019 est d'appuyer les efforts des autorités nationales en faveur du relèvement et de la consolidation de la paix selon les trois axes retenus, à savoir le soutien à la paix, la sécurité et la réconciliation, le renouvellement du contrat social entre l'État et la population et le relèvement économique et la relance des secteurs productifs. Ces efforts devront permettre d'asseoir l'État de droit, de poursuivre le déploiement de la justice, de rétablir la sécurité, en particulier au niveau des départements, et de combattre plus fermement la corruption qui a jusqu'ici miné tous les fondements de la République centrafricaine.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Soutenir les fonctions vitales de l'État, sa capacité à reconstruire et développer ses structures, à consolider la paix et la réconciliation, à contribuer à la relance du développement économique et social pour tous;
- Participer au financement conjoint du déficit budgétaire et notamment assurer le paiement des rémunérations des fonctionnaires, la réalisation des fonctions administratives essentielles et la garantie des services de base minimaux aux populations;
- Inciter à la poursuite de la réforme du système de gestion des finances publiques, dans ses dimensions cruciales de mobilisation des ressources propres, d'amélioration de la gestion des dépenses tant en termes d'allocation des ressources que de chaîne de la dépense et de renforcement des organes de contrôle interne et externe;
- Appuyer la réhabilitation du système éducatif, afin d'assurer une couverture éducative globale et un enseignement complet de qualité à tous les enfants, des deux sexes.
- Contribuer à la relance du système de santé en RCA, en complémentarité avec les autres actions financées par l'UE dans ce domaine (notamment à travers le fonds Bêkou) et les programmes en cours d'autres partenaires.

Les résultats attendus de ce nouveau programme SBC sont:

- Des améliorations significatives et durables en matière de stabilité macroéconomique;

- La mobilisation et l'affectation de ressources financières propres suffisantes pour couvrir au moins les obligations financières incompressibles de l'État et la fourniture d'un niveau minimal de services de base au niveau de l'administration publique;
- Une efficacité accrue des textes, des systèmes, des procédures et des capacités de gestion des finances publiques;
- Une meilleure transparence et une lutte active contre tous les faits de corruption;
- Le système éducatif est renforcé, en améliorant l'accès à une éducation de qualité pour tous les enfants et jeunes, et notamment les filles.
- Le système de santé est renforcé, appuyant les possibilités à disposition des populations centrafricaines d'avoir accès à de soins de qualité.

Ce programme s'inscrit dans le Programme des Nations unies de développement durable à l'horizon 2030. Il contribue principalement à atteindre progressivement l'objectif 16 des ODD « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes », mais il favorise aussi les progrès vers l'obtention des objectifs 1 « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes » et 4 « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Cela n'implique pas d'engagement de la part de la RCA qui bénéficie de ce programme.

4.2 Principales activités

4.2.1 Appui budgétaire

Les activités principales comprendront:

- le transfert de 60 000 000 EUR pour les années fiscales 2017, 2018 et 2019 à raison de 20 000 000 EUR au maximum par année;
- une participation au Cadre d'engagement mutuel (CEM-RCA) mis en place à la suite de la Conférence de Bruxelles;
- un dialogue politique de haut niveau et sur les politiques induites par le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix entre la délégation de l'Union européenne et le gouvernement ainsi que sur les actions à mener, en mettant plus particulièrement l'accent sur les domaines visés dans les objectifs du programme;
- un dialogue régulier au sein des instances existantes ou à créer concernant les secteurs spécifiques de la gestion des finances publiques et de l'éducation;
- le suivi des efforts continus des administrations pour renforcer leur capacité en matière de gestion des finances publiques (GFP) dans le contexte des programmes d'appui complémentaire existants ou à mettre en place au travers de la présente convention;
- un dialogue continu entre la délégation de l'UE et les autres bailleurs de fonds fournissant de l'aide budgétaire afin d'alléger les obligations de « reportage » qui pèsent sur le gouvernement, tout en renforçant les capacités nationales de coordination de l'aide;
- le suivi/évaluation régulier des critères généraux d'éligibilité à l'appui budgétaire, à savoir :
 - le suivi de la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix se basera sur les rapports produits par le Ministère de l'économie, du plan et de la coopération;

- le suivi des développements macroéconomiques sera effectué dans le contexte des missions semestrielles du FMI ainsi que dans le cadre d'un dialogue permanent avec le Ministère des finances et le Ministère de l'économie, du plan et de la coopération;
 - les performances en matière de mobilisation des recettes propres et de discipline et d'exécution budgétaire seront évaluées régulièrement pour vérifier qu'elles ne s'écartent pas sensiblement des objectifs convenus. Cette surveillance s'exercera à l'occasion de réunions régulières avec le gouvernement au niveau du Comité de trésorerie et en particulier la Direction générale du budget, l'Agence centrale comptable et du trésor (ACCT);
 - le suivi des performances dans le domaine des réformes de la GFP sera réalisé sur la base du Plan consolidé dont le suivi se fera sur base régulière à partir des rapports préparés par la CS-REF;
 - le suivi de la transparence budgétaire sera réalisé à travers la vérification de la mise à la disposition du public de la documentation appropriée.
- l'évaluation des indicateurs de performance relevant de la part variable des tranches annuelles 2018 et 2019 sera réalisée dans le cadre de la préparation du rapport de décaissement préparé par les services compétents des administrations nationales concernées, sous l'autorité du Ministère des finances et du budget, transmis par l'ordonnateur national du FED et analysé par les services de la délégation de l'UE à Bangui.

4.2.2 Appui complémentaire

Un appui complémentaire sera fourni dans le cadre du présent programme. Son objectif prioritaire visera le soutien à la réforme des systèmes de gestion des finances publiques, telle qu'engagée par les autorités et désormais reflétée dans le Plan d'action à moyen terme (2017-2019) pour la gouvernance des finances publiques préparé avec l'appui du FMI et en cours de validation. Ce plan vise à assurer un retour aux bonnes pratiques de la gestion des finances publiques, préparant ainsi la voie à la transposition des six directives CEMAC dans le droit centrafricain et leur mise en œuvre progressive au sein des institutions.

Ce nouvel appui, qui prendra la suite des interventions constantes de l'UE dans le secteur depuis plus de cinq ans, aura pour premier objectif spécifique de contribuer à la consolidation des appuis passés ou présents (sur aPRGF et appui complémentaire du SBC 2014), avec notamment les assistances techniques long terme et court terme à la chaîne de la dépense dans ses dimensions budget (préparation et exécution) et trésor, tant auprès de la Direction générale du trésor que de l'ACCT, (règlement et comptabilité) qui devront être poursuivies. Il devra également assurer le soutien des systèmes de gestion existants puis leur refonte complète, avec une participation éventuelle au développement et à la mise en œuvre d'une nouvelle application informatique dédiée.

Les fonctions de contrôle interne (Contrôle financier, Inspection générale des finances (IGF)) comme externe (Assemblée nationale et Cour des comptes) devraient également continuer à bénéficier d'appuis spécifiques européens, afin de les inscrire dans une perspective de développement des compétences et de l'exercice effectif des contrôles prévus par la loi, y compris dans le contexte des innovations en cours d'introduction dans le cadre légal et réglementaire. Il pourrait également être envisagé des appuis en faveur d'institutions dédiées

spécifiquement à la lutte contre la corruption, notamment dans le contexte de la redynamisation de cette problématique cruciale en RCA.

Les régies financières (impôts et douanes) n'ont pas fait l'objet d'appuis directs dans le cadre des derniers PIN, ces appuis étant le fait d'autres partenaires tels que la BAD, la Banque mondiale, le FMI et la France. La Banque mondiale se retirant de ce sous-secteur, il pourra être pertinent d'y apporter un soutien nouveau, qui pourrait notamment prendre la forme d'appuis en matière de modernisation et d'interconnexion des différentes applications informatiques en usage pour la gestion des recettes, en liaison avec les Systèmes de gestion des finances publiques (SGFP) global à développer.

Cet appui complémentaire sera délivré sous la forme de marchés de services et de fournitures, engagés après mise en œuvre de procédures concurrentielles.

Une première assistance technique pour appuyer et renforcer les capacités du Ministère en charge de l'éducation, sera mobilisée à travers la Facilité de coopération technique sous la procédure du contrat-cadre bénéficiaires.

4.3 Logique d'intervention

La logique d'intervention du nouveau programme repose toujours sur la combinaison de trois composantes essentielles et complémentaires avec (i) un transfert financier direct au profit du Trésor public, soumis à (ii) un dialogue politique et technique consistant et régulier et bénéficiant (iii) d'appuis techniques censés renforcer les systèmes de gestion des finances publiques.

En poursuivant le financement direct du budget national, l'UE confirme sa confiance vis-à-vis des autorités et adresse un signal positif de soutien à la société civile, au secteur privé et plus largement à l'ensemble des composantes de la communauté nationale face aux risques sécuritaires et politiques et aux impératifs de la reconstruction de l'État et de l'économie. Cet appui vise également à renforcer la mobilisation de la communauté internationale dans la poursuite du soutien au processus de retour à la paix et à la démocratie pour le développement.

Cette confiance manifestée par l'UE s'appuie sur un dialogue politique de haut niveau, désormais inscrit dans le Cadre d'engagement mutuel agréé à Bruxelles, mais également dans le dispositif que le ministre des finances s'est engagé à organiser avec les autres partenaires pourvoyeurs d'appuis budgétaires et/ou d'assistance technique, avec notamment le FMI, la Banque mondiale, la BAD et les États membres concernés, dont la France. Ce dispositif nouveau assurera un suivi régulier des avancées vis à vis de chacun des critères d'éligibilité, tant au niveau du gouvernement que des autres parties prenantes, sous la responsabilité technique de la CS-REF.

Cet appui bénéficie des assistances techniques déployées par les bailleurs de fonds (FMI avec le Fiscal Affairs Department (FAD) et AFRITAC-Centre, Banque mondiale, BAD, France) et en particulier par l'UE, dans le cadre de l'appui au programme de réforme globale des finances publiques (aPRGF) et de l'appui complémentaire au SBC 2014, dont la composante appui budgétaire a été effectivement décaissée au cours de l'exercice 2014 et nouveau avec l'appui complémentaire prévu au titre du présent programme, sans oublier les appuis délivrés via les programmes indicatifs régionaux.

5 MISE EN ŒUVRE

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, tel que prévu à l'article 17 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2. seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de **48** mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) 2015/322.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

5.3.1 Motivation des montants alloués à l'appui budgétaire

Le montant alloué est de 60 000 000 EUR au titre de l'appui budgétaire. Ce montant repose sur une évaluation du besoin de financement à moyen terme du budget national. Selon les projections du Tableau des opérations financières du gouvernement central (TOFE) accompagnant le dossier de la Facilité élargie de crédit du FMI, le besoin de financement résiduel hors contribution du FMI tel que prévu jusqu'ici est de 120,7 milliards de FCFA, soit 184 000 000 EUR, ce qui amènerait la contribution européenne de 60 000 000 EUR à couvrir un peu moins du tiers du gap hors FMI, le solde étant pris en charge par les autres partenaires de la RCA (Banque mondiale, BAD, France notamment, pays de la sous-région éventuellement) en matière d'appui budgétaire.

Cependant l'accent placé continûment par l'UE sur les efforts indispensables à engager et amplifier en matière de mobilisation des recettes fiscales et douanières propres traduisent clairement le caractère transitoire de l'appui budgétaire qui ne peut être considéré comme soutenable à long terme à la hauteur où il est pratiqué depuis trois ans.

5.3.2 Critères de décaissement de l'appui budgétaire

- a) Les conditions générales de décaissement de toutes les tranches sont les suivantes:
- progrès satisfaisants dans la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de paix 2017-2021, maintien de la crédibilité et de la pertinence de cette politique;
 - mise en œuvre d'une politique macroéconomique crédible axée sur la stabilité;
 - progrès satisfaisants dans la mise en œuvre du Plan concerté avec le FMI pour la résilience du système de gestion des finances publiques;
 - progrès satisfaisants en ce qui concerne la mise à la disposition du public, du Parlement et de la Cour des comptes en temps utile, d'informations budgétaires exhaustives et fiables.

b) Les conditions particulières de décaissement susceptibles d'être appliquées aux tranches variables sont les suivantes:

- quatre conditions particulières porteront sur les performances et réformes des systèmes de gestion des finances publiques dans les dimensions essentielles de:
 - mobilisation des recettes fiscales: amélioration des performances de l'administration fiscale;
 - mobilisation des recettes douanières: amélioration des performances des services de la douane;
 - gestion de la chaîne de la dépense: amélioration de la qualité de gestion budgétaire et de la gestion de trésorerie;
 - cycle budgétaire et transparence: respect du cycle budgétaire et information du Parlement.
- quatre conditions particulières porteront sur l'amélioration des performances du système éducatif dans les aspects spécifiques de:
 - gouvernance : finalisation et adoption du nouveau Plan sectoriel de l'éducation 2019-2028 ainsi que publication annuelle des informations et statistiques sectorielles;
 - financement : augmentation de la dotation et du niveau d'exécution du budget du Ministère de l'éducation et du budget du Ministère de la santé, notamment pour permettre le redéploiement des cadres et personnel sur tout le territoire.
 - accès : augmentation du taux net de scolarisation des filles dans le premier cycle de l'enseignement primaire (Fondamental 1);
 - qualité : réduction du ratio élèves/enseignant et du ratio élèves/classe.

Les cibles et indicateurs de performance retenus pour les décaissements seront applicables pendant toute la durée du programme. Cependant, dans des circonstances dûment justifiées, une demande de modification des cibles et indicateurs pourra être présentée par l'ordonnateur national du FED à la Commission, moyennant d'un avenant.

5.3.3 Modalités de l'appui budgétaire

L'appui budgétaire sera délivré sous la forme de trois tranches annuelles décaissées en une fois pour un montant maximum de 20 000 000 EUR. Sa décomposition en part fixe et part variable est la suivante :

Tranches annuelles	2017	2018	2019	TOTAL
Part fixe	20 000 000	12 000 000	12 000 000	44 000 000
Part variable		8 000 000	8 000 000	16 000 000
Total maximum de la tranche	20 000 000	20 000 000	20 000 000	60 000 000

Il est prévu de décaisser la tranche annuelle au cours du premier semestre de chaque année. La première tranche annuelle 2017 sera décaissée à la signature de la convention de financement.

L'appui budgétaire est fourni sous la forme d'un appui budgétaire direct non ciblé au Trésor public. L'opération de crédit des virements en euros décaissés en francs CFA sera exécutée

aux taux de change applicables, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

5.4 Modalités de mise en œuvre pour l'appui complémentaire d'un appui budgétaire

5.4.1 Gestion indirecte avec le pays partenaire

Une partie de la présente action ayant pour objectif de soutenir la réforme des systèmes de gestion des finances publiques peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la RCA conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323 conformément aux modalités suivantes.

Le pays partenaire agit en tant que pouvoir adjudicateur dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procède à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions.

Les paiements sont exécutés par la Commission.

Conformément à l'article 190, paragraphe 2, point b), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 et l'article 262, paragraphe 3, du règlement délégué (UE) n° 1268/2012 applicable en vertu de l'article 36 du règlement (UE) 2015/323 et l'article 19 c, paragraphe 1, de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE, le pays partenaire applique les règles de passation de marchés établies à la deuxième partie, titre IV, chapitre 3, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012. Ces règles, ainsi que les règles applicables aux procédures d'octroi de subventions conformément à l'article 193 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323, seront fixées dans la convention de financement conclue avec le pays partenaire.

5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE.

5.6 Budget indicatif

	Contribution de l'UE (montant en EUR)	Contribution indicative de tiers, dans la devise indiquée
5.3. – Appui budgétaire : Contrat d'appui à la consolidation de l'État	60 000 000	s.o.
5.4. – Appui complémentaire	3 800 000	s.o.
<i>5.4.1. – Appui à la réforme des systèmes de gestion des finances publiques</i>	<i>3 800 000</i>	<i>s.o.</i>
<i>5.4.1. – Gestion indirecte avec la RCA</i>	<i>3 800 000</i>	<i>s.o.</i>
Passation de marchés – enveloppe totale au titre de la section 5.4	3 800 000	s.o.
5.8. – Suivi, 5.9. – Évaluation, 5.10. – Audit en gestion directe	150 000	s.o.
5.11. Gestion directe: Communication et visibilité	50 000	s.o.
Totaux	64 000 000	s.o.

5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Par construction, les appuis budgétaires s'insèrent dans les dispositifs mis en place par les autorités nationales, de concert avec les partenaires au développement.

S'agissant des réformes des finances publiques, du suivi du budget et des relations avec les partenaires concernés, notamment sur les questions d'appui budgétaire, deux dispositifs sont actuellement concernés :

- le Comité de trésorerie se réunit sur une base mensuelle sous la présidence du Ministre des finances et du budget avec la participation du Ministre de l'économie, du plan et de la coopération internationale, des membres du cabinet et des conseillers techniques, des directions générales du Ministère des finances et du budget (MFB) (régies de recettes et de dépenses), des services techniques, du directeur national de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC). Il a été élargi en septembre 2014 aux représentants des partenaires au développement, notamment concernés par les appuis budgétaires et la réforme des finances publiques, qui sont désormais régulièrement invités. Une réunion hebdomadaire plus restreinte a été ajoutée au dispositif, réunissant autour du Ministre des finances et du budget ses principaux conseillers et les représentants des partenaires;
- la Cellule chargée du suivi des réformes économiques et financières (CS-REF) est placée auprès du Ministre des finances et du budget. Elle est notamment chargée du suivi des programmes passés avec le FMI et les grands bailleurs de fonds et partant du suivi des appuis budgétaires, du suivi des réformes et notamment en matière de

gestion des finances publiques ainsi que du suivi des assistances techniques en soutien aux réformes économiques et financières.

Un nouveau niveau consacré au suivi des réformes des SGFP devrait être rapidement mis en place qui réunira chaque trimestre les responsables en charge de la réforme des systèmes de gestion des finances publiques (y inclus éventuellement des représentants d'autres institutions impliquées) et les représentants des partenaires engagés dans la délivrance d'appuis budgétaires et/ou d'assistance technique en matière de GFP.

Le chef de file des discussions relatives aux appuis budgétaires et de leur mise en œuvre est le Ministre des finances et du budget qui a la charge d'assurer le financement adéquat des opérations financières de l'État et leur suivi, tandis que le Ministre de l'économie du plan et de la coopération internationale, ordonnateur national du FED et à ce titre, signataire de la convention de financement, assure les relations avec la partie européenne.

La délégation de l'Union européenne à Bangui assure le contact permanent et les discussions avec l'ensemble de ses partenaires nationaux, en étroite collaboration avec les autres donateurs concernés par les appuis budgétaires et la gestion des finances publiques, et notamment le FMI, la Banque mondiale, la BAD et la France.

Les demandes de décaissement des tranches d'appui budgétaire sont élaborées par la CS-REF sous couvert du Ministère des finances et du budget. Celle-ci collecte également les éléments probants requis, au titre des conditions générales et spécifiques. Le dossier est transmis à l'ordonnateur national qui l'achemine auprès de la délégation de l'UE, laquelle en assure l'évaluation et transmet ses éléments d'analyse au Siège à Bruxelles.

5.8 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la liste d'indicateurs de résultat. Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Enfin une assistance technique spécifique sera mobilisée pour fournir un appui aux parties prenantes concernant le suivi de la présente action dans ses trois dimensions essentielles (macroéconomie, gestion des finances publiques, éducation). Elle sera mobilisée deux fois par an, à la fin des premiers et troisièmes trimestres, en 2018 et 2019.

5.9 Évaluation

Eu égard à l'importance de l'action, il sera procédé à une évaluation finale de la présente action ou ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants commandée par la Commission.

Elle sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision des politiques), en tenant compte en particulier du fait que tant le programme d'appui budgétaire que l'appui complémentaire et technique qui lui est associé doivent faire l'objet d'une appréciation indépendante pour en mesurer les performances et les carences et permettre d'améliorer significativement le dispositif alors qu'un nouvel appui budgétaire est d'ores et déjà prévu au titre du PIN 11^e FED.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins 45 jours avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'évaluation au titre d'un contrat-cadre en 2019.

5.10 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'audit au titre d'un contrat-cadre en 2019.

5.11 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

6 CONDITIONS PRÉALABLES

S.O.

APPENDICE I – LISTE INDICATIVE DES INDICATEURS DE RÉSULTAT (POUR L'APPUI BUDGÉTAIRE)

Les moyens, les produits directs et induits escomptés et l'ensemble des indicateurs avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la liste des indicateurs de résultat sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. Le tableau où figure la liste indicative des indicateurs de résultat évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des colonnes supplémentaires seront insérées pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs. . Notez aussi que les indicateurs devraient être désagrégés par sexe quand il y a lieu.

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification
Objectif général: impact	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le programme vise à appuyer les efforts des autorités nationales en faveur du relèvement, de la consolidation de la paix et de la sécurité et la réconciliation, du renouvellement du contrat social entre l'État et la population, du relèvement économique et du renforcement du système éducatif 	Il n'y a pas encore d'indicateurs d'impact mesurables et disponibles dans la situation présente des systèmes d'information du pays. La mise en œuvre du Plan national de relèvement et de la consolidation de la paix pourrait contribuer au développement de la base d'évaluation des performances du pays.	Situation 2016 : n.d.	2017 : à déterminer 2018 : à déterminer 2019 : à déterminer	Enquêtes du PNUD, FAO, BM, UNICEF sur la pauvreté et les conditions des ménages
Objectif(s) spécifique(s): effet(s) direct(s)	<p>Les objectifs spécifiques sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ - OS1: Renforcer les pratiques démocratiques, le respect de l'état de droit et la justice, notamment au profit des plus vulnérables ○ OS2: Améliorer significativement et durablement la stabilité macroéconomique, la transparence et relancer les secteurs productifs ○ OS3: Améliorer l'accès à une éducation de qualité pour tous les enfants et jeunes, et notamment les filles 	<ul style="list-style-type: none"> - le besoin de financement du budget est correctement couvert et la mobilisation des bailleurs de fonds à bonne date réduit les tensions de trésorerie - le taux de croissance du PIB per capita est positif et progresse - les dépenses d'investissement financées par le trésor public s'accroissent - Il n'y a pas d'arriérés de salaires des agents de l'État - les écoles sont ouvertes et fonctionnent, au moins dans les zones sécurisées 	<p>Situation 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il n'y a pas eu de tensions majeures de trésorerie - le taux de croissance du PIB per capita a été positif - les dépenses d'investissement sur fonds propres ont été inférieures à 3 milliards FCFA - des écoles sont ouvertes et fonctionnent 	2017 : à déterminer 2018 : à déterminer 2019 : à déterminer	<p>Revue périodiques du FMI</p> <p>Rapports annuels des ministères des finances et de l'économie</p> <p>Rapports du Comité de trésorerie (CT)</p> <p>Bilan annuel du Ministère de l'éducation</p>

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Produits induits</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ PI1: Renforcement des institutions du secteur public pour assurer les fonctions vitales de l'État et sa capacité à reconstruire ○ PI2: Amélioration du système de gestion des finances publiques et renforcement de la lutte contre tous les faits de corruption (Efficacité accrue des textes, des systèmes, des procédures et des capacités de gestion des finances publiques) ○ PI3: Financement conjoint du déficit budgétaire notamment pour assurer le paiement des rémunérations des fonctionnaires, la réalisation des fonctions administratives essentielles et la garantie des services de base minimaux aux populations; ○ PI4: Amélioration de l'efficience des dépenses publiques affectées à la réhabilitation du syst^e éducatif/santé et de la fourniture des services publics dans le secteur de l'éducation/ santé 	<p>- les mesures principales de la réforme des finances publiques sont mises en œuvre</p> <p>- l'intégrité de la chaîne de la dépense publique est restaurée et les procédures ordinaires sont globalement respectées</p> <p>- l'ACCT est opérationnelle</p> <p><i>PI.4.1 L'existence d'un Plan sectoriel éducation (2019-2028) opérationnel,</i></p> <p><i>PI.4.2 La disponibilité et diffusion des données statistiques sur l'éducation</i></p> <p><i>PI.4.3 Le taux de dotation budgétaire</i></p> <p><i>PI.4.4 Le taux d'exécution budgétaire du Ministère de l'éducation</i></p> <p><i>PI.4.5 le taux net de scolarisation des filles de 6 à 11 ans dans le primaire</i></p> <p><i>PI.4.6 le nombre d'élèves par enseignant au F1 dans les écoles publiques</i></p> <p><i>PI.4.7 nombre d'élèves par salle de classe au F1 dans les écoles publiques</i></p> <p><i>PI.4.8 Le taux de dotation budgétaire</i></p> <p><i>PI.4.9 Le taux d'exécution budgétaire du Ministère de la santé</i></p> <p>[27]</p>	<p>Situation 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réforme de la GFP a peu progressé - L'intégrité de la chaîne de la dépense n'est pas garantie - l'ACCT est fonctionnelle <p><i>PI.4.1 Un plan sectoriel de transition (2014-2017) existe</i></p> <p><i>PI.4.2 L'annuaire statistique publié en fin 2016</i></p> <p><i>PI.4.3 Taux dotation 2017 (8,89 %)</i></p> <p><i>PI.4.4 Taux exécution 2016 = 13 %</i></p> <p><i>PI.4.5 TNS 2015-2016: 65 %</i></p> <p><i>PI 4.6 ratio 2015-2016 élèves/enseignant =91</i></p> <p><i>PI.4.7 ratio 2015-2016 élèves/salles de classe: 87</i></p>	<p>2017 : à déterminer</p> <p>2018 :</p> <p>PI.4.1 Plan sectoriel présenté au CM avant 30/04/2018</p> <p>PI.4.2 annuaire statistique publié avant 31/12/2017</p> <p>PI.4.3 Taux dotation 2018 au moins 11 %</p> <p>PI.4.4 Taux exécution 2017 au moins 50 %</p> <p>PI.4.5 TNS 2017 au moins 68 %</p> <p>PI.4.6 Ratio 2017 élèves/enseignants égal ou moindre de 85</p> <p>PI 4.7 Ratio 2017 élèves/salles de classe égal ou moindre de 85</p> <p>2019</p> <p>PI.4.1 Plan sectoriel adopté par CM avant 31/12/2018</p> <p>PI.4.2 annuaire statistique publié avant 31/12/2018</p> <p>PI.4.3 Taux dotation 2019 au moins 15 %</p> <p>PI.4.4 Taux exécution 2018 au moins 55 %</p> <p>PI.4.5 TNS 2018 au moins 68 %</p> <p>PI.4.6 Ratio 2018 élèves/enseignants égal ou moindre de 85</p> <p>PI 4.7 Ratio 2018 élèves/salles de classe égal ou moindre de 85</p> <p>4.1 Plan sectoriel</p> <p>....</p>	<p>Revues périodiques du FMI</p> <p>Rapports de la CS-REF</p> <p>Rapports annuels des ministères des finances et de l'économie</p> <p>Bilan annuel du Ministère de l'éducation</p> <p>Annuaire statistique</p> <p>Rapports GLPE</p> <p>Loi de finances</p>
--	---	--	--	---	--

Produits directs	<ul style="list-style-type: none"> ○ PD1: Mobilisation et affectation de ressources financières propres suffisantes pour couvrir au moins les obligations financières incompressibles de l'État et la fourniture d'un niveau minimal de services de base au niveau de l'administration publique ○ PD2: Renforcement du dialogue entre les partenaires – dont l'UE – et les autorités sur la politique générale des autorités mais également sur les politiques sectorielles d'intérêt commun, avec un accent particulier sur l'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> - les informations financières sur les projets financés par l'aide extérieure sont connues et intégrées aux rapports d'exécution du budget - les décaissements d'appui budgétaire sont conformes aux prévisions 	<p>Situation 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les rapports d'exécution du budget n'incluent pas les statistiques des projets financés par l'aide extérieure - les décaissements d'appui budgétaire ont été globalement conformes aux prévisions 	<p>2017 : à déterminer 2018 : à déterminer 2019 : à déterminer</p>	<p>Rapports annuels des ministères des finances et de l'économie</p>
-------------------------	--	--	--	--	--